



Angers 2020

Mettez de l'économie circulaire dans vos projets de construction et d'aménagement



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Angers 2020



• Qu'est ce que c'est ?



- **Un label national** qui vise à identifier et valoriser les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets.
- **Une démarche ambitieuse reconnue** par l'ensemble des acteurs du BTP et reposant sur les méthodologies nationales
- **Une garantie d'agir dans le respect de la réglementation** et des règles d'acceptabilité environnementale et sanitaire



- **A qui s'adresse le label 2EC ?**

À tous les **porteurs de projets du BTP** qui souhaitent s'engager dans une démarche d'économie circulaire ainsi que les acteurs associés aux projets :

- **maîtres d'ouvrages** publics et privés
- **maîtrise d'oeuvre**
- **entreprises du BTP**

Une charte au cœur du label 2EC

Les porteurs de projets s'engagent au travers une charte à :

- ✓ Respecter les référentiels réglementaires et normatifs de l'économie circulaire
- ✓ Prévenir et gérer les déchets de vos projets
- ✓ Valoriser des matériaux alternatifs dans le cadre de vos projets



Quels sont les projets labellisables ?



Un comblement de cavités souterraines pouvant être d'origine anthropique ou naturelle

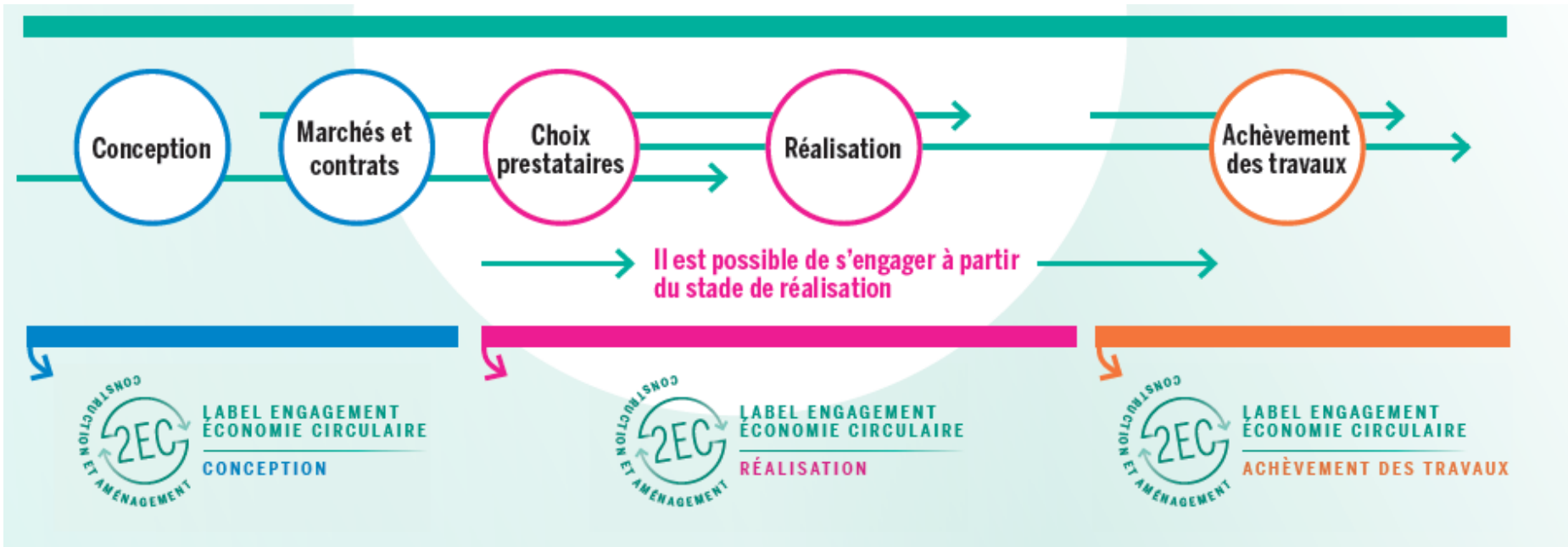
La construction, la réhabilitation ou l'entretien d'infrastructures de transport et d'ouvrages associés : voies de circulation, aires de stationnement, merlons paysagers ou phoniques, plateformes d'activités économiques, pistes et aires de stationnement d'aéronefs

Un aménagement faisant l'objet d'une procédure ou d'une autorisation d'urbanisme

Zone d'aménagement concertée, projet urbain partenarial, lotissement, parc de loisirs, terrain de golf, etc.

LE +

Une labellisation sur le temps du projet



Le label 2EC vous permet de communiquer dès la phase de conception des projets

5 bonnes raisons de demander le label 2EC



- Être accompagné via la mise en œuvre d'une charte d'engagement
- Faire valoir vos engagements d'acteur responsable en faveur d'une économie circulaire dans mes projets d'aménagement et de construction
- Faciliter l'acceptabilité sociale des projets sur votre territoire
- Contribuer à une société du recyclage en phase avec les ambitions de la transition écologique
- Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques au sein d'une communauté d'acteurs de la construction et de l'aménagement, à l'échelle nationale



LABEL
ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Angers 2020





Le Cerema accompagne la labellisation des projets...

A toutes les étapes de votre démarche d'économie circulaire

- ✓ Conformité de votre projet aux règles de l'art et aux méthodes reconnues par le ministère de l'écologie en matière de prévention et de gestion des déchets du BTP
- ✓ [Instruction de vos engagements](#)
- ✓ Réalisation d'[audits](#)
- ✓ Attribution de [labels](#) aux stades de Conception, Réalisation et Achèvement des travaux liés à la labellisation

Pour communiquer sur votre engagement en faveur d'une économie circulaire

- ✓ Mise à disposition d'un [kit de communication](#), enrichit tout au long du projet
- ✓ Mise en visibilité sur le [site internet](#) du label 2EC

Un site web



Une interface pour :

- ✓ S'informer
- ✓ Prendre contact avec le Cerema
- ✓ Initier votre démarche de labellisation
- ✓ Être accompagné
- ✓ Promouvoir vos engagements

Pour en savoir plus

label-2ec@cerema.fr
www.label-2ec.fr

Angers 2020

